

Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

Band: 90 (1961)

Heft: 1

Rubrik: Que penser des réunions de parents?

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 18.10.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Que penser des réunions de parents ?

Nombreux sont maintenant les maîtres et les maîtresses qui, au moins une fois l'an, réunissent les parents de leurs élèves. Toutefois d'aucuns pensent qu'un conseil donné en particulier est préférable à des informations collectives. Dans le carnet journalier des enfants figure une heure de réception des parents qui, sûrs de ne pas déranger le maître dans son travail, peuvent en toute tranquillité venir conférer avec lui. Ils le consultent dans des cas d'indiscipline, ou pour des mauvaises notes inscrites dans le livret scolaire. On ne peut qu'encourager les pères et les mères à maintenir un contact suivi avec le maître de leur enfant. Toutes les démarches faites par les parents soucieux de l'éducation de leurs garçons ou de leurs filles sont fructueuses. Ces rapports entre la famille et l'école doivent être encouragés. Mais est-ce suffisant ? Autrement dit les réunions de parents seraient-elles superflues ? Je ne pense pas, à condition que ces assemblées d'adultes ne soient pas un prétexte pour dénigrer le travail de l'instituteur. Dans tous les cas, c'est le maître lui-même qui doit convoquer de telles réunions et les présider. Si je dis cela, c'est que lors d'un voyage d'étude à Vienne, il y a plusieurs années, les parents de quelques classes d'un grand collège étaient constitués en association avec à leur tête un comité chargé de convoquer les parents. J'ai assisté à des séances où ce n'était pas le maître qui présidait mais un père de famille. Le maître était présent bien sûr, mais je présume que les parents pouvaient être appelés à siéger sans la présence du maître. Il est facile d'imaginer le danger que peut revêtir une telle procédure, surtout dans les contrées où les enseignants sont soumis à réélection. Je ne sais si de telles associations existent chez nous. J'espère bien que non. Il n'en reste pas moins qu'une réunion de parents conduite par le maître qui a pris le temps de se bien préparer ne peut être que fructueuse. Le maître donne des indications se rapportant à l'éducation et à la pédagogie. Il explique sa méthode d'enseignement, fait part de ses exigences. Dans son exposé, il s'abstient de faire des personnalités. A titre d'exemple, voici comment une maîtresse s'y est prise pour informer les parents qu'elle avait convoqués par l'intermédiaire des enfants.

Nous sommes dans une classe du degré inférieur. Chacun sait combien l'apprentissage de la lecture est ardu et la notion des premiers nombres difficile à saisir par les petits de sept et huit ans. Beaucoup de mamans aident leurs enfants à la maison, mais le plus souvent malencontreusement. Il est de toute importance de les orienter.

Huit heures ont frappé. La maîtresse toute souriante souhaite une cordiale bienvenue à tous ses auditeurs qui n'ont pas craint de se déplacer par un temps affreux. Elle explique comment la famille peut

aider l'école dans sa lourde tâche. Après quelques idées générales exprimées avec beaucoup de foi, elle donne des précisions sur son travail de tous les jours. Elle explique, comment on apprend à lire et l'aide que les mères peuvent apporter dans ce domaine, puis, utilisant des craies de différentes couleurs, elle montre au tableau la manière de décomposer les nombres qu'il est absolument nécessaire de pratiquer avec des bambins du degré inférieur.

Ainsi : $36 + 48$; on dit : $36 + 40 + 8$; $76 + 19 = 76 + 20 - 1$; $82 - 29 = 82 - 30 + 1$.

Elle continue ainsi en employant des nombres ou des exceptions arithmétiques toujours plus compliqués. La maîtresse dit aussi pourquoi, au début, il faut poser les multiplications horizontalement.

Pour des membres du corps enseignant, de tels renseignements paraissent puériles, mais pour des parents qui ont peu de notions de pédagogie, c'est une autre affaire ; ces notions élémentaires sont d'une extrême importance. Ayant une idée de la méthode de travail utilisée par le maître ou la maîtresse et de ses exigences, les parents sont à même d'aider efficacement leurs enfants dans leurs devoirs à domicile.

Le maître qui veut faire l'effort de réunir les parents doit être sûr de lui. Cette sûreté, indispensable lorsqu'il s'agit d'affronter une trentaine de grandes personnes, s'acquiert par une préparation soigneuse de la séance.

Lors de la discussion qui suit les exposés, le maître, sans sourciller si des critiques sont émises, sans se moquer d'opinions parfois saugrenues, doit pouvoir répondre très calmement à chaque interlocuteur. Lors de la réunion à laquelle j'ai pris part en tant que parent, une dame étrangère ne fut pas d'emblée convaincue par les explications de la maîtresse au sujet de la multiplication horizontale. « J'ai appris autrement dans l'école que je fréquentais à Marseille et je trouve que c'était moins compliqué. » La maîtresse, sans se démonter, reprit ses explications, donna à nouveau un grand nombre d'exemples et toute l'assistance comprit parfaitement les procédés et leurs avantages, la dame de Marseille y compris.

A cause de ces contacts entre la famille et l'école, contacts qui peuvent avoir lieu deux ou trois fois par an, l'enfant sent qu'une harmonie se crée entre ses parents et le maître. La discipline en classe devient plus aisée parce que l'enfant se rend compte qu'il ne peut plus, comme c'est souvent le cas, raconter des balivernes, des choses inexistantes ou grossies démesurément chez lui.

A notre avis, ces réunions entre parents et maîtres sont non seulement utiles, mais indispensables dans les villes où les enseignants ne connaissent que très difficilement le milieu familial de leurs élèves. Il n'y a que le premier pas qui coûte. Le maître qui aura pris l'habitude de convoquer les parents verra son action devenir petit à petit

plus efficace ! Les élèves mieux suivis à la maison progresseront davantage et surtout une discipline plus facile s'établira en classe.

Je n'ai parlé ici que des conférences d'ordre éducatif et pédagogique. Il faut prévoir aussi des réunions de parents d'élèves des grandes classes afin de leur donner des informations professionnelles. Il est de toute nécessité que les parents sachent dans quelles voies leurs enfants peuvent s'orienter. Dans ce but des renseignements sur les divers métiers et professions sont indispensables.

J. S., *l'Ecole bernoise.*

**LE MEILLEUR PLACEMENT EN CAS D'INFORTUNE
EST UNE ASSURANCE AUPRÈS DE LA**

KONKORDIA

Caisse suisse d'assurance-maladie et accidents de l'Association populaire catholique suisse

- Caisse suisse d'assurance-maladie et accidents centralisée
- Basée sur le principe de la mutualité
- 60 années d'expérience au service du peuple suisse
- 240 000 assurés répartis dans 570 sections
- Rayon d'activité étendu à toute la Suisse et la principauté du Liechtenstein
- Octroi de privilèges particuliers aux familles nombreuses

Par ses nombreuses possibilités d'assurance, la KONKORDIA vous offre une

PROTECTION ET UNE AIDE EFFICACE

Assurance
soins de maladie
Indemnité journalière
de maladie
Assurance
soins d'accidents

Indemnité journalière
d'accidents
Indemnité compl.
maladie et accidents
Indemnité compl.
en cas d'hospitalisation

Assurance-maternité
Assurance-indemnité
en cas de décès
Assurance poliomyélite
Prestations élargies
en cas de tuberculose

L'Administration centrale à Lucerne, Bundesplatz 15, ainsi que les sections locales se feront un plaisir de vous conseiller utilement et de vous remettre les prospectus y relatifs.